PLAN LOCAL D'URBANISME

A CONSULTER :



RÈGLEMENT NATIONAL DE L'URBANISME LÉGIFRANCE

CONSULTATION PLU GÉOPORTAIL



PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉC. 2022 ARRÊT DU PROJET PLU



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉC. 2022 ARRÊT DU PROJET PLU



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FÉVRIER 2024 POUR APPROBATION



DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE ÉTAT INITIAL DU SITE ET ENVIRONNEMENT



PADD



AVIS MRAE



ENQUÊTE PUBLIQUE RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'USSY-SUR-MARNE

Téléchargez les documents en cliquant sur les diapositives

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme d'Ussy-sur-Marne

1

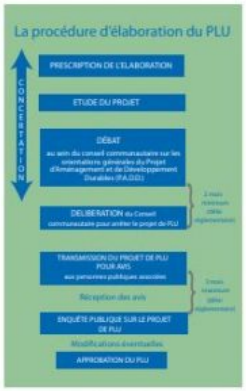
Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le PLU est un document juridique qui cadre le développement de la commune pour les années à venir en terme de population, d'aménagement, d'environnement. C'est l'expression du visage futur d'Ussy-sur-Marne.

Reflet d'une véritable politique urbaine, il est un document à la fois stratégique et opérationnel qui privilégie la prise en compte globale des enjeux et le projet urbain.

Le PLU définit la destination du sol (habitations, activités, espaces naturels et agricoles...) et les conditions d'implantation des éventuelles constructions (emprise au sol constructible, hauteur, stationnement,...). Il est l'outil de référence pour délivrer ou refuser les permis de construire et protéger et mettre en valeur les éléments remarquables de votre cadre de vie (espaces boisés, chemins, patrimoine bâti...).

La procédure d'élaboration du PLU



Contenu du PLU

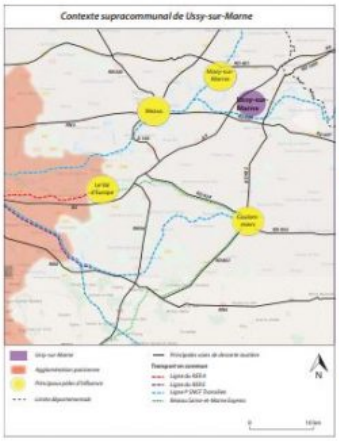
Le PLU comprend 6 pièces



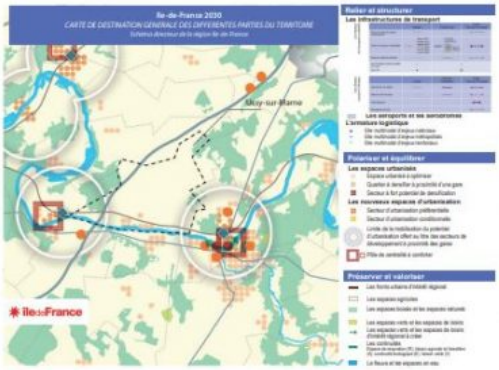
Contexte supra-communal

Sur le plan supracommunal, la commune est membre de la Communauté d'Agglomération Coulommiers - Pays de Brie.

Le PLU de la commune d'Ussy-sur-Marne doit notamment être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF), et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).



Le SDRIF approuvé le 27 décembre 2013 préconise un développement modéré des bourgs ruraux dans le respect de l'environnement, ce qui suppose une recherche d'économie dans la consommation d'espace, la mutation du bâti ancien existant et la valorisation des espaces internes pour la production de logements. Les principales orientations du SDRIF concernant Ussy-sur-Marne sont les suivantes :



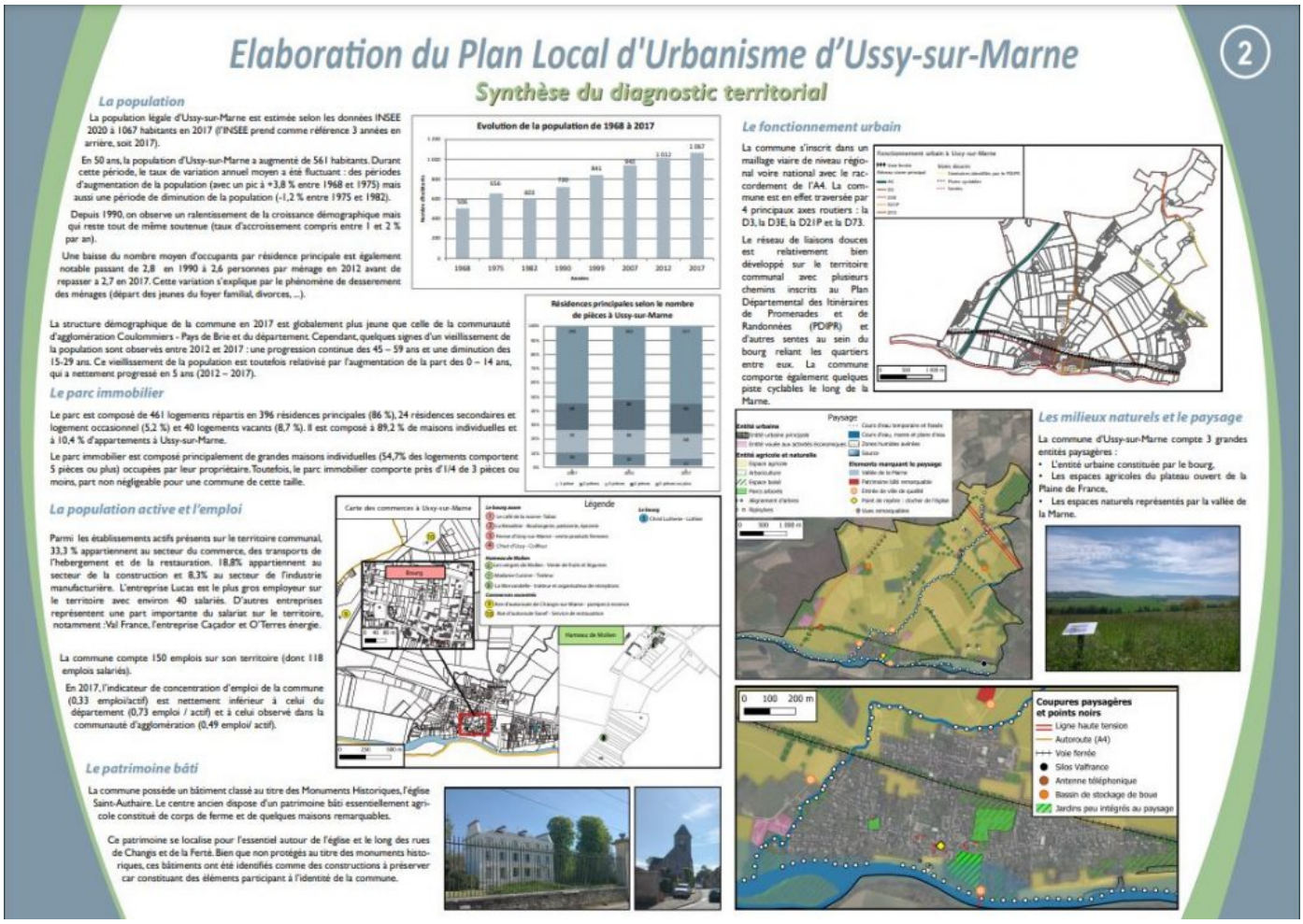
- Les espaces urbanisés à optimiser : à l'horizon 2030, est attendue une augmentation minimale de 10 % de la densité humaine et de la densité moyenne des espaces d'habitat.

- À l'horizon 2030, une extension de l'urbanisation de l'ordre de 5% de l'espace urbanisé communal des bourgs, villages et des hameaux est possible.

- Les unités agricoles cohérentes sont à préserver.

- Les espaces boisés, les espaces naturels ainsi que les espaces en eau sont à préserver

Présentation du PLU



Diagnostic territorial

2 rue de Changis
77260 Ussy-sur-Marne

01 60 22 13 17

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de USSY-SUR-MARNE